

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à la Canopée au Bois Cesbron, nouveau lieu habituel des séances, après convocation légale en date du dix-huit mars deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dominique VIGNAUX	donne procuration à	M Lionel AUDION
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	M. Vincent BOILEAU
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Ronan GILLES
M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO
M. Jean-Jacques DERRIEN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Florence CORMERAIS
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M Florent THOMAS
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Absente excusée :

Mme Stéphanie BELLANGER

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

32. Attribution de subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations, sur la base des critères habituels, à savoir :

- Action associative : implication dans l'animation communale, implication dans la vie du quartier, rayonnement à l'extérieur (image pour la ville), projets.
- Données structurelles : nombre d'adhérents (dont nombre d'Orvaltais), nombre d'activités, nombre de salariés, avantages en nature (mise à disposition de locaux, ...), date de création.
- Données financières : ratio subvention ville/nombre d'adhérents orvaltais, autofinancement, résultat de l'exercice précédent, montant des placements, montant du budget.

L'enveloppe globale est identique à celle de l'an passé.

De même, la répartition des associations selon six catégories a été conservée :

Les associations à vocation animation de quartier

Ces associations présentent les caractéristiques suivantes :

- Une forte contribution à l'intérêt général au niveau du quartier sur lequel elles sont principalement implantées
- La qualité d'employeur
- Un rayonnement qui s'étend parfois sur l'ensemble du territoire communal

Compte tenu du montant des réserves constatées, et en concertation avec les associations concernées, le montant des subventions à l'ARBR et au CLO est proposé en baisse sur l'exercice 2022.

Les associations d'éducation artistique et culturelle

Ces associations agissent spécifiquement dans un champ de l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, elles complètent et prolongent l'offre municipale.

L'association *Enchanfantines* suit une trajectoire remarquable dans le champ de la sensibilisation artistique des tout-petits. A ce titre, pour accompagner ce projet qui croise la feuille de route culturelle de la Ville, le montant de la subvention proposée pour 2022 s'élève à 1 200 €. L'association développera en conséquence des collaborations avec la Bibliothèque municipale, le service culturel et le service petite enfance. La coopération entre l'association et la Ville sera formalisée par une convention de partenariat qui sera proposée au Conseil Municipal de septembre, après quelques mois d'expérimentation des dispositifs mis en place par Enchanfantines et les services municipaux concernés.

Dans cette catégorie, une association disparaît provisoirement en 2022, *les Camaïeux*, qui n'a pas souhaité demander de subvention cette année compte tenu

qu'elle n'a pas pu faire usage de celle obtenue en 2021 du fait du contexte sanitaire.

En revanche, trois autres associations apparaissent :

- *Les Imposteurs*, une ex-formation du CAM44 aujourd'hui constituée en association autonome, pour laquelle est proposée une subvention de lancement de 100 €.
- *La Clé des chants* dont le reclassement dans cette catégorie apparaît plus adapté au regard de la réalité de son activité. Pour mémoire, la Clé des chants était précédemment classée dans la catégorie « Autres associations, participant à l'animation de la commune » ; le montant de la subvention 2022 est proposé à la baisse compte tenu de son faible effectif actuel.
- Le *Bagad Orvez* (bagad d'Orvault), également classé précédemment dans la catégorie « Autres associations, participant à l'animation de la commune ».

Dans cette catégorie se trouvent également *Les Ateliers de La Gobinière*, dont le montant de la subvention 2022 est proposé à un niveau stable, soit 12 000 €, compte tenu des locaux mis à disposition par la Ville, du nombre d'Orvaltais inscrits et de l'épargne de l'association. Pour rappel, cette association joue un rôle essentiel dans l'offre d'enseignement artistique à Orvault.

Les associations porteuses d'évènementiel

Ces associations organisent des événements culturels d'envergure communale, voire régionale.

L'association *CinéCens* consacre beaucoup d'énergie pour mener à bien son projet de promotion du 7^{ème} art à Orvault, mais la réalité du « marché » sur ce créneau est difficile pour tous les cinémas : la crise sanitaire semble avoir installé de nouvelles habitudes qui ne vont pas dans le sens du collectif et de la diversité, la tendance actuelle étant plutôt aux « blockbusters » et à une consommation plus individuelle favorisée par les plateformes en ligne. Dans ces conditions, la démarche d'éducation artistique et culturelle portée par *CinéCens* s'avère plus compliquée que prévue, mais surtout encore plus essentielle dans l'offre orvaltaise. A noter, de surcroît, que les contraintes imposées par la crise sanitaire n'ont pas permis à l'association de générer la recette d'équilibre que devait permettre de créer la vente de boissons après les séances. C'est la raison pour laquelle la subvention proposée pour 2022, soit 4 200 €, a vocation à consolider l'économie du projet de sorte à l'inscrire durablement dans cette offre culturelle.

Les autres associations, participant à l'animation de la commune

Cette catégorie d'associations ainsi que la suivante sont celles à périmètre le plus variable. L'association *BD à bord* rejoint cette catégorie en raison de sa participation remarquable à l'édition 2021 des Flâneries de Noël qui augure d'une plus grande implication de cette association dans l'animation de la Ville.

Le montant de la subvention à l'association *C.E.R.I.O* est proposé à la baisse compte tenu du montant de l'épargne de l'association au regard de son budget, et

de l'apport en nature que constitue la mise à disposition de deux salles au Centre Stévin.

Les associations participant peu ou pas à l'animation de la commune

Compte tenu d'une très faible activité depuis plusieurs mois, il est proposé de réduire à 80 € la subvention à l'Association Culturelle Franco-Chilienne.

Les associations à statut spécial

L'association *Deep River Voices* est un prolongement de la chorale homonyme de l'école des musiques. Une convention de coopération lie les deux structures en garantissant normalement une stabilité de la subvention annuelle de fonctionnement de 300 €. Une autre association satellite de l'école des musiques vient de se constituer sur le même modèle et aux mêmes conditions : l'association *Atlantic Recorder Quartet*, qui fait l'objet d'une convention de partenariat spécifique proposée par ailleurs, assortie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 300 €.

La Bibliothèque Sonore est une association nationale dont l'antenne nantaise dispense des prestations à un certain nombre d'Orvaltais aveugles ou malvoyants. Compte tenu de cette vocation au carrefour de la culture et du social, la subvention est proposée à un niveau stable.

Le *Centre d'Histoire du Travail* relève également de cette catégorie. Basé à Nantes, le *CHT* a pour mission la conservation et la valorisation des archives du mouvement ouvrier et plus largement des différents mouvements sociaux à l'échelle de la Loire Atlantique.

Pour rappel, en contrepartie de la subvention, la Ville continue à demander aux associations :

- De s'orienter vers l'application de tarifs d'adhésion et/ou d'inscription moins élevés pour les adhérents orvaltais que pour les autres adhérents
- De s'impliquer, au moins ponctuellement, dans des animations d'envergure communale (Dimanches de la Gobinière, Flâneries de Noël, animations d'Ormédo, Fête de la musique, ...).

Une provision de 910 € a été conservée en toute éventualité. Son utilisation sera proposée au Conseil municipal après l'été.

Les crédits seront prélevés sur le compte 30.6574.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, Madame BRUN et Madame JÉGO ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal par 23 voix POUR et 9 ABSTENTIONS des groupes Aimer Orvault et Orvault au Centre :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus pour les associations du secteur culturel.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 MARS 2022
Et par publication le : 29 MARS 2022

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 mars 2022
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

A-Subventions aux associations du secteur culturel

Dotation 2022 : 39 630 €

Associations	Adhérents		Subvention attribuée 2021	Subvention proposée 2022
	2021	2022		
I - ASSOCIATIONS A VOCATION ANIMATION DE QUARTIER				
A.L.P.C.	542 ind.	559 ind.	4 000 €	4 000 €
A.R.B.R.	536 fam.	569 fam.	5 000 €	4 000 €
C.A.L.I.O.P.	214 fam.	213 fam.	1 800 €	1 800 €
C.L.O.	798	945	5 000 € (50 ans) 1 000 €	4 500 €
II- ASSOCIATIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE				
Arlequin	181	230	600 €	600 €
Ateliers de la Gobinière	372	426	12 000 €	12 000 €
Bagad d'Orvault	35 ind. 5 fam.	36 ind. 6 fam.	320 €	320 €
C.C.B.O.	96	131	1 500 €	1 500 €
La Clé des Chants	/	7	Pas de demande en 2021	150 €
Enchanfantines	21	37	200 €	1 200 €
Les Imposteurs	/	7	Pas de demande en 2021	100 € Subvention de lancement
III- ASSOCIATIONS PORTEUSES D'EVENEMENTIEL				
Celtomania	18 communes + CD + CR + 2 asso.	22 communes + CD + CR + 1 asso.	1 000 €	1 000 €
Cinécens	/	/	3 000 €	4 200 €
Les Petites Coupures	13 ind. 2 fam.	13 ind. 2 fam.	400 €	400 €
IV – ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'ANIMATION DE LA COMMUNE				
C.E.R.I.O.	23	25	150 €	100 €
Ludobug	40	42	90 €	90 €
R.M.C.O.	21 ind. 1 fam.	20 ind. 1 fam.	160 €	150 €

V – ASSOCIATIONS PARTICIPANT PEU OU PAS A L'ANIMATION DE LA COMMUNE				
Association Culturelle Franco- Chilienne	15	24 1 fam	100 €	80 €
Au plaisir de lire	27	14	40 €	40 €
BD à bord	13	10	90 €	90 €
F – ASSOCIATIONS A STATUT SPECIAL				
Atlantic Recorder Orchestra	/	/	Pas de demande en 2021	300 €
Bibliothèque Sonore	/	/	300 €	300 €
Centre d'Histoire du Travail	/	/	/	200 €
Deep River Voices	36	38	/	300 €
				37 420 €

